

## OUTARDE CANEPETIERE

*Tetrax tetrax*  
Code Natura 2000 : A128

### **Statut de protection**

*Protégée en France*  
*Annexe I Directive « Oiseaux »*  
*Annexe II Convention de Berne*  
*Annexe II Convention de Washington*

### **En Champagne**

*Comptage 2007 :*  
**21 mâles chanteurs**

*Habitats :*  
**Terrains ouverts,  
Jachères ou prairies (à hauteur de végétation  
variée sur un même territoire)**



Photo 6 (Pierre CABARD)

**Statut** : migrateur, nicheur en Champagne

**Présence** : de mars à octobre

### **Description de l'espèce**

Cet oiseau mesure 40 à 45 cm de long (taille d'une femelle faisan) pour une envergure de 105 cm à 115 cm. Le poids varie, selon les individus, entre 600 et 980 g. Le dessous du corps est blanc pur, le dos brun clair légèrement moucheté de brun foncé. Cette coloration permet à l'oiseau de se fondre dans la végétation. Le **mâle**, en période de reproduction, arbore un magnifique collier noir cerclé de deux colliers blancs, généralement fins en forme de V sur la partie supérieure du cou.

La **femelle** préfère se dissimuler et échapper à la vue des humains en se déplaçant au sol en courant. En vol, les mouvements d'ailes de cet oiseau rappellent ceux des canards d'où son nom de canepetière (canard qui pète pour certains, en référence à son chant ou canard qui pétrie pour d'autres, en référence au fait que les mâles piétinent la terre et laissent leurs fientes sur les places de chant). En l'absence de poursuites des mâles entre eux ou avec les femelles, les outardes restent au sol et ne sont détectables que grâce aux chants émis par les mâles sur leurs places de chant, essentiellement en début de matinée et en fin d'après-midi jusqu'à la nuit. Au plus fort des parades nuptiales, les mâles peuvent chanter toute la journée et même durant la nuit. En plus du blanc immaculé qui émaille leur plumage, les mâles sont dotés d'une plume (rémige) qui émet, en vol, un sifflement caractéristique et facilement reconnaissable.

### **Biologie / écologie**

Début mars, les premiers mâles arrivent des sites d'hivernage essentiellement situés en Espagne et au Portugal. Le retour des oiseaux s'étale jusqu'en mai. Le mâle est assez facilement repérable lors de la parade nuptiale. Il se tient sur une place de chant bien dégagée et émet toutes les 10 secondes environ, un "prrr" sec et bref portant loin (environ 1000 m dans des conditions d'écoute optimales). Lors de cette parade, le mâle gonfle les plumes noires de son cou et, de temps en temps, effectue un saut sur place accompagné de battements d'ailes. Les femelles restent très discrètes et sont difficiles à recenser sans un effort journalier de prospection.

La femelle choisit un site de nidification proche du mâle avec lequel elle s'est appariée sous réserve que le milieu soit constitué des éléments indispensables à l'accueil du nid et au

développement des poussins. Généralement, il s'agit d'une **parcelle recouverte de graminées pas trop denses ou de légumineuses** ayant les mêmes caractéristiques. La femelle dépose la ponte, de 3 à 5 œufs, dans une petite dépression du sol garni de quelques herbes (une seule ponte annuelle de mi-mai à fin juin). Après une incubation de 20 à 22 jours, les jeunes nidifuges quittent le nid en compagnie de leur mère. Ils prendront leur envol 25 à 30 jours plus tard mais passeront le premier hiver avec elle (MNHN, 1995).

La principale cause invoquée pour expliquer le déclin de la Canepetière en France est la dynamique de reproduction négative induite par une production de jeunes inférieure à 1 jeune par femelle et par an. Il est estimé que la stabilité de la population nécessite une productivité d'au moins 1 jeune/an. Cependant, sur les 7 sites étudiés lors du LIFE 1997-2001, la productivité observée a été comprise généralement entre 0,3 et 0,5 jeune par femelle et par an. Cette production est trop faible et serait à attribuer au **manque d'insectes nécessaires à l'élevage** de ces derniers pourtant souvent au nombre de 3 ou 4 à l'éclosion. En milieu de plaine cultivée, en moyenne 50% des poussins meurent pendant leurs deux premières semaines à cause du manque de criquets et de gros coléoptères.

Dès la moisson (mi-juillet), les mâles commencent à muer et ne défendent plus leurs places de chant. Ils redeviennent peu à peu grégaires et se rassemblent en petits groupes de quelques individus pour prendre leur plumage post-nuptial ou plumage d'éclipse. Pendant ce temps, les femelles veillent à l'élevage des jeunes. Généralement, dès la fin du mois d'août, mâles, femelles et jeunes commencent à se rassembler sur les sites dits « post-nuptiaux ». Il s'agit généralement de parcelles situées sur des points hauts ou dans des endroits tranquilles, où la nourriture abonde. Les outardes ont besoin, avant leur départ en migration, de faire « le plein de carburant ». Habituellement, ce sont des parcelles couvertes de pousses ou de repousses de colza mais aussi d'autres oléo-protéagineux comme les pois. On retrouve alors un oiseau grégaire qui n'a rien à voir avec celui du printemps beaucoup plus territorial. A cette époque de l'année, les oiseaux étant regroupés, la plaine semble désertée par cette espèce. Seuls les initiés qui connaissent les parcelles où se rassemblent les outardes peuvent continuer à observer régulièrement ces oiseaux qui trahissent leur présence parfois lors de grands vols en groupe lorsqu'ils sont dérangés.

### *Distribution et effectifs*

**Europe de l'ouest** : les effectifs européens sont à la baisse notamment en Ukraine, en Italie et en Espagne d'environ 20 à 29 % sur 10 ans (Birdlife, 2004). Son extinction est imminente en Europe de l'est.

**France** : la population nationale est en fort déclin, particulièrement dans les zones céréalières du centre-ouest. Les effectifs nationaux ont chuté de plus de 80% depuis 1980 et avoisinent actuellement les 1 300 mâles chanteurs.

Dans la zone méditerranéenne (PACA et Languedoc-Roussillon), la population y est sédentaire. 700 mâles chanteurs étaient recensés en 1995 (soit 52% de l'effectif national). L'effectif est depuis en progression avec 1 150 à 1 300 mâles chanteurs comptabilisés en 2004 (77% de l'effectif français).

Pour les régions du centre-ouest de la France, les populations sont migratrices et le déclin de l'espèce y est très fort : environ 6 500 individus en 1980, 600 en 1995 (soit un déclin de 90% en 15 ans), et 350 à 360 en 2004.

**Région Centre** : deux noyaux subsistent, l'un en Champagne tourangelle en Indre-et-Loire, et l'autre dans le Boischaud Nord à cheval entre le Loir-et-Cher et l'Indre, en plus de quelques individus isolés. Les effectifs régionaux sont de l'ordre de 35 mâles chanteurs (2003 et enquête 2004).

**ZPS Champagne** : la population d'Outarde canepetière est observée depuis longtemps, et son déclin est reconnu par tous. Néanmoins depuis 1995, ses effectifs connaissent une relative stabilité avec 15 à 20 mâles chanteurs recensés annuellement sur la ZPS. Ces effectifs restent néanmoins répartis de façon hétérogène entre les deux secteurs.

Si le secteur sud-ouest accueillait jusqu'à la fin des années 1990, 4 à 6 mâles chanteurs, la présence de l'Outarde y est devenue anecdotique avec l'observation de quelques rares individus depuis les années 2000. Cette année, seul un mâle a été signalé par les agriculteurs de cette zone et il semble que cet oiseau ne s'y soit pas installé pour toute la saison de reproduction. Les différents moyens de prospection (comptages publics, recensements plus intenses réalisés par Céline DROUYNEAU, observations des agriculteurs et des partenaires techniques du DOCOB) n'ont pas permis de certifier la présence de cette espèce durant la saison de reproduction sur le secteur sud-ouest.

En revanche, et pour contrebalancer ce phénomène, l'application de protocoles semblables sur le secteur nord-est a permis de recenser au moins 21 mâles et 8 femelles d'Outarde canepetière, ce qui est le meilleur résultat obtenu depuis 1995. Ces chiffres ne permettent pas de conclure que la situation s'améliore. En effet, le cumul des résultats obtenus sur les deux secteurs, durant toutes ces années, nous a toujours conduit à estimer l'effectif à peu près à ce niveau. Compte tenu du faible écart des résultats de ces dernières années, l'hypothèse d'un transfert entre les deux zones est probable. Ces résultats nous permettent tout de même de constater (comme pour les observations des principales autres espèces) que le secteur sud-ouest est dans un état de conservation moins favorable que le secteur nord-est vis-à-vis de l'accueil de l'avifaune de plaine.

Durant les années 1990 et 2000, il faut signaler que les autres noyaux de population connus en région Centre ont continué à diminuer pour, aujourd'hui, quasiment disparaître (Loiret, Eure-et-Loir, Cher). Les milieux qui accueillait ces oiseaux s'étant pour la plupart dégradés, il s'est peut-être opéré, durant cette période, un transfert entre ces zones et la Champagne.

La question principale à se poser aujourd'hui est : le site de Champagne permet-il vraiment à l'Outarde canepetière d'avoir une dynamique positive ou bien n'est-il qu'un site de concentration des oiseaux qui ont vu se dégrader leur milieu d'origine ? Il convient donc de s'interroger aujourd'hui sur la possibilité que la population d'Outarde de Champagne ait une dynamique démographique positive propre (sans apport d'individus extérieurs).

### *Habitats*

#### Habitat de parade nuptiale, place de chant (mi-avril à fin juin)

**Exigence** : végétation plus basse que les outardes, c'est-à-dire inférieure à 30 cm. Parcelles relativement dégagées et visibles. Reliefs légers et structures arbustives permettant une vue large : haies basses et éparses. Importance de la proximité des places de chant pour que les chants des mâles soient entendus de l'une à l'autre. Présence de légumineuses et d'insectes.

**Place de chant** : cultures tardives encore basses à la période d'avril à juin : orge de printemps (13), maïs (14), tournesol (16), millet (18), pois (11), jachères (2).

#### Habitat de nidification (mi-mai à fin juillet)

**Exigence** : couvert végétal bas en début de nidification (20 à 50 cm environ) et croissant jusqu'à 50 à 70 cm jusqu'en juillet. Couvert végétal pérenne, de densité faible à moyenne au niveau du sol, dominé par les graminées. Parcelles de taille petite à moyenne (3 à 7 ha). Proximité d'une place de chant d'un mâle.

**Habitat d'origine** : steppe.

**Habitat de nidification en Champagne** : jachères (2), luzernes (17), éventuellement millet (18) pour les pontes de remplacement notamment.

#### Habitat de nourrissage

**Exigence** : mosaïque de parcelles de taille petite à moyenne, de hauteur variable.

Présence de légumineuses pour les adultes, présence indispensable d'insectes pour les jeunes (fourmis, criquets, sauterelles, coléoptères) : terrain à végétation diversifiée et variable (densité et hauteur), plutôt chaud, sans traitements insecticides.

**Habitat** : luzernes (17), jachères (2).

### Habitat de rassemblements post-nuptiaux

**Exigence** : habitat ouvert, dégagé, calme. Présence des ressources alimentaires des adultes (graminées, légumineuses) et des jeunes (insectes).

**Habitat** : chaumes de colza (15) - communication orale Gérard SOYER, chaumes de pois (11), chaumes de blé et d'orge (12, 13) dans une moindre mesure.



**Photo 7**  
Quelques outardes dans leur environnement  
(Anne-Lise ROSSIGNOL, septembre 2007)

### *Menaces*

Les menaces pesant sur la préservation de l'Outarde canepetière sont :

- le déficit des disponibilités alimentaires (insectes particulièrement, et légumineuses à maintenir) ;
- l'absence d'une mosaïque de milieux pourtant essentiel pour la réussite du cycle reproductif de l'Outarde ;
- le risque de destruction des nichées (pratiques culturales, dates de récolte) : a priori, il y a peu de risque compte tenu du fait que les habitats cultivés utilisés par l'Outarde sont les cultures de printemps (récoltées en septembre, octobre, quand les outardes partent) et les chaumes. Cependant, même si les outardes ne seront pas dérangées par les travaux de récolte, elles peuvent l'être par d'autres interventions agricoles dans les champs ;
- les dérangements (notamment des sites de parade nuptiale) par diverses activités récréatives (quads, montgolfières...) ;
- les risques générés par les infrastructures responsables de mortalité directe (trafic routier, éoliennes, lignes électriques...) et de perte de fonctionnalité de l'habitat (aménagement qui fragmenterait une zone occupée par l'espèce) ;
- l'accroissement de la taille des parcelles.

### *Mesures de gestion favorables à l'espèce*

Cet oiseau est typiquement inféodé aux milieux dits "steppiques". Au cours des siècles, il s'est adapté aux zones de culture céréalière. Cependant, les changements dans les pratiques agricoles et dans l'occupation du sol (type de culture, diversité des couverts, agrandissement du parcellaire, pratiques culturales) ont été préjudiciables à l'espèce. Elle ne s'est maintenue que dans les jachères ou les prairies.

Les mesures de gestion favorables à cet oiseau sont donc essentiellement des opérations agro-environnementales. De 1997 à 2001, un programme régional agro-environnemental a permis le maintien des populations d'outardes en Champagne (avec toutes les réserves sur ce phénomène décrites plus haut). Les mesures étaient déclinées sous forme de contrats proposés aux agriculteurs exploitants et consistaient principalement à aider l'implantation et l'entretien de couverts herbacés. Avec **en majorité des légumineuses (luzerne, trèfle...) pures ou implantées en mélange avec des graminées**, ces cultures pouvaient être conduites soit sous forme de prairies artificielles exploitées de façon extensive (une seule coupe par an, en avril), soit sous forme de jachères dites « jachères écologiques Outarde ». Etait également prévu l'entretien des parcelles en friches herbacées hors production agricole (mesure appliquée seulement dans le Loir-et-Cher).

Dans ces 3 contrats, **les opérations d'entretien étaient interdites en période d'installation et de nidification des oiseaux (de mai à fin août) afin de limiter les risques de dérangement** (circulation des engins, activités humaines).

Couplées aux autres jachères qui n'étaient pas sous ce type de contrat, les parcelles favorables à la Canepetière, durant la fin des années 90 et le début des années 2000, représentaient plus de 300 hectares sur le seul secteur nord-ouest. Des concentrations de parcelles aménagées pour l'Outarde conduisaient à des proportions parfois supérieures à 10 % de la SAU<sup>1</sup>.

La sauvegarde de cet oiseau passe au moins par le maintien de ce type d'action. Il est clair qu'aujourd'hui les menaces qui pèsent sur le maintien d'une politique basée sur l'obligation d'une surface minimum en jachères pourraient avoir des conséquences catastrophiques sur les espèces inféodées à ce type de milieu et particulièrement sur une espèce aussi fragile que l'Outarde canepetière. Néanmoins, le maintien et le développement de couverts environnementaux favorables à l'Outarde sur le territoire de la Champagne peut être envisagé dans une optique différente, le raisonnement par les jachères ne pouvant plus être tenu aujourd'hui. D'autres pistes sont donc à envisager comme par exemple, le développement d'un réseau cohérent de corridors écologiques, le retour de surfaces prairiales et la mise en place de couverts favorables à l'Outarde considérés comme des cultures et non plus comme des jachères.

---

<sup>1</sup> Surface Agricole Utile

